

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

ESPACES PUBLICS

ABONDEMENT DU FONDS D'INITIATIVE
COMMUNALE - CONVENTION ENTRE LA
VILLE ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE
LYON

Délibération : **02.2014.005**

Transmis en préfecture le :

27 février 2014

Séance du : **25 février 2014**

Compte-rendu affiché le **28 février 2014**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **18 février 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX, Michel MONNET, François VURPAS (à partir du point 9), Agnès JAGET, Maryse JOBERT-FIORE, Yves GAVAUT, Marie MICHAUD, Isabelle PICHERIT, Dominique DUBET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, André GRILLON, Étienne FILLOT, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Alain PANTAZIAN, Catherine ALBERT-PERROT, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance :

Brigitte FERRERO, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA, Christian ARNOUX

Pouvoirs :

Brigitte FERRERO à Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL à Marylène MILLET, Yves MOLINA à Etienne FILLOT, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre ZACHARIE

Chaque année, la Communauté Urbaine de Lyon propose aux communes membres d'utiliser librement pour des travaux de voirie le Fonds d'Initiative Communale (F.I.C.).

En effet, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent à une commune membre d'une communauté urbaine de verser à cette dernière un fonds de concours de montant équivalent.

Aussi, depuis 2008 , la Ville abonde le FIC communautaire. Comme les années précédentes, la Ville souhaite accompagner ces travaux par des interventions sur des opérations connexes à ceux qu'elle réalise dans une logique de cohérence d'aménagement.

Ainsi elle propose de compléter le FIC de 78 000 €.

En 2014, bien que le choix ne soit pas encore définitivement arrêté, les opérations suivantes sont envisagées :

- Création d'un plateau traversant avenue Charles de Gaulle au niveau du collège d'Aubarède;
- Création d'un plateau traversant chemin de la Citadelle;
- Reprise en enrobé des trottoirs parking public des Barolles;
- Création d'élément sécuritaire chemin des Platanes;
- Reprise du tapis au niveau du carrefour de la chapelle de Lorette;
- Mise en place d'un élément sécuritaire avenue des Pépinières.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'abondement au Fonds d'Initiative Communale d'un montant de 78 000 €;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune à la communauté Urbaine de Lyon.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre ZACHARIE ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

